

IBP : le nouveau supérieur général devrait être élu le 31 août

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Eglise universelle](#), [En Une](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 10 août 2013



Pour ce qui est du gouvernement de l'**Institut du Bon Pasteur (IBP)** et des problèmes qu'a rencontré depuis des années cette fraternité de prêtres attachés à la forme extraordinaire, nous pensons qu'il est préférable de s'en tenir aux (rares) informations officielles communiquées par celui que le Saint-Siège a chargé, à titre temporaire, du gouvernement de l'**IBP**, le T.R.P. Dom **Antoine Forgeot**, en attendant de nouvelles élections régulières pour la charge de supérieur général. Voici donc ce qu'on pouvait lire le 2 août dernier sur le [site](#) de l'**IBP**

+ PAX

Chers Membres de l'Institut du Bon Pasteur,

Depuis notre réunion du 4 juin dernier, vous êtes tous très présents à ma pensée et à ma prière.

Le 9 de ce même mois, j'ai écrit à S.Exc. Mgr Di Noia pour lui rendre compte de ma mission. A propos de l'embarras dans lequel je me suis trouvé pour l'élection du "troisième tiers", je lui disais : « Je me suis souvenu d'un passage de la Règle de S. Benoît, au chapitre 64ème, sur l'élection de l'abbé : *In abbatibus ordinatione illa semper consideretur ratio, ut hic constituatur, quem sibi omnis concors congregatio, secundum timorem Dei, sive etiam pars quamvis parva congregationis saniori consilio elegerit* [Dans l'institution de l'abbé, on aura pour règle constante d'établir celui que toute la communauté, inspirée par la crainte de Dieu, aura élu d'un commun accord, ou même celui qu'aura choisi une partie de la communauté, même faible, mais au jugement plus sage]. N'y a-t-il pas là une certaine analogie avec notre situation actuelle? J'ai pris la responsabilité de procéder au vote, tout en disant aux électeurs que j'avais bien conscience de cette irrégularité et que je m'en ouvrirais à vous en toute franchise, en sollicitant de votre part une *sanatio* ou une dérogation, étant dans la disposition de me ranger sans hésitation à votre décision ».

Le jour de la fête des SS. Apôtres Pierre et Paul, je recevais la lettre suivante, datée du 20 juin et signée par Mgr Di Noia :

TRP, votre lettre en date du 9 juin dernier a exposé les difficultés rencontrées au cours de l'élection du troisième tiers des capitulants appelés à élire prochainement le nouveau Supérieur général de l'Institut du Bon Pasteur. Vous y avez joint le texte de la conférence que vous avez donnée à Fontgombault aux membres de cet Institut. Cette

Commission pontificale vous remercie très vivement pour l'ensemble de votre action. Puisque les statuts de l'Institut ne prévoient nul quorum pour ce type d'élection (cf. chap. V, art. 4), elle vous invite à poursuivre votre mission. En vous renouvelant etc... + J. Augustine Di Noia, O.P. Vice-Président

Par la voix de la Sainte Église la situation est clarifiée; ainsi nous pourrons procéder à l'élection de votre nouveau Supérieur général le samedi 31 août, à 11h30.

Je vous rappelle que cet acte important pour la vie de votre Institut sera précédé par 4 jours d'exercices spirituels dont j'ai confié la prédication au R.P. Bruno-Marie Simon de l'Oratoire de Toulon; cette retraite, qui n'est pas facultative, commencera le lundi 26 août dans la soirée.

Afin de faciliter la tâche de notre Père Hôtelier, je vous prie de m'informer personnellement de vos dates d'arrivée (matin ou soir) et de départ (matin ou soir).

Le courrier électronique a du bon ! Où que vous soyez, je pense que celui-ci vous atteindra sans difficulté.

A ceux d'entre vous qui peuvent prendre un peu de repos et de détente, je souhaite d'en bien profiter pour le corps et pour l'âme. Dans l'attente de vous revoir tous dans un peu moins de deux mois, je vous prie de croire à la fidélité de mon religieux et fraternel dévouement, dans l'amour du Bon Pasteur et de sa très Sainte Mère.

+ fr. Antoine Forgeot, abbé émérite, supérieur général *pro tempore* de l'I.B.P.